



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2026**

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf juin à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué à la date du 17 courant s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. André CAPMARTY. Maire

PRESENTS : M André CAPMARTY. Mme Sabine DELAVEAU. M Jean-Bernard MOREAU. M Yves de BECO. Mme Renée SCIBRAVY. M Dominique TALBOURDET. Mme Sidonice BRUNET. M Martin BIKONG. Mme Patricia COSTE. Mme Céline PREVAULT. M Killian GELE MARCEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sabine DELAVEAU

N° 30 206 – ADHESION ASSOCIATION SOUVENIR FRANCAIS

Monsieur le Maire invite M Killian Gele Marceau à présenter l'Association Souvenir Français et son fonctionnement. Après intervention, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur une éventuelle adhésion

Le conseil municipal, à l'unanimité, entendu l'exposé, approuve l'adhésion de la commune à l'Association du Souvenir Français. Autorise le paiement de la cotisation annuelle. Autorise le Maire à signer toute pièce se rapportant dossier.

N° 31 206 – CONTRAT DE MAINTENANCE CURATIVE – Ste IB'SON

Monsieur le Maire,

- Rappelle que le système de vidéo protection installé en 2021 par la Ste Eiffage, nécessite de nombreuses interventions d'entretien et de réparations, confiés jusqu'à ce jour à la société Ste EIFFAGE
- Souligne que la gestion des interventions ne donne pas entière satisfaction.
- Précise avoir consulté une entreprise spécialisée – Ste IBS'ON – pour satisfaire aux besoins de gestion de la vidéo protection.
- Présente les projets – Maintenance curative – Maintenance préventive –
- Sollicite l'avis du Conseil - choix de maintenir la Ste Eiffage – ou – contracter avec la Ste IBS'ON – maintenance préventive et/ou maintenance curative.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité, opte pour le changement de prestataire et retient la proposition de la Ste IBS'ON – contrat de maintenance curative uniquement.- pour un total TTC de 3 360.00 € .
Autorise le Maire à signer toute pièce se rapportant au dossier

N° 32 206 – Ste IB'SON – REMISE EN FORME INSTALLATION VIDEO PROTECTION

Monsieur le Maire,

Expose que dans le cadre du contrat de maintenance préventive, confiée à la Ste IBS'ON, il convient au préalable de remettre aux normes l'installation de la vidéo protection.

Présente la proposition financière de la Ste IBS'ON d'un total TTC de 6 954.60 €.

Invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition – devis 2984 – pour un total de 6 954.60 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer toute pièce se rapportant au dossier.

N° 33 206 – Ste IB'SON – CONSTITUTION DOSSIER AUTORISATION PREFECTORALE VIDEO PROTECTION

Monsieur le Maire,

Rappelle que la demande d'autorisation préfectorale de la vidéo protection doit être renouvelée.

Indique avoir sollicité la Ste IBS'ON pour la constitution du dossier.

Présente la proposition financière pour un total de 1 176.00 € ttc.

Invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres, retient la proposition – devis 3003 – pour un total TTC de 1 176.00 € ttc.

AUTORISE le Maire à signer toute pièce se rapportant au dossier.

N° 34 2026 – CONTRAT DE GESTION LOCATION LOGEMENT 17 RUE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que le logement sis au 17 Rue de l'Eglise est libre après le départ de la locataire le 22 juin 2026.

Il convient dès lors de mettre ce logement en location et d'en confier la publicité à une agence immobilière.

Propose de faire appel aux services de l'agence Century 21 de Provins pour la gestion de la recherche des candidats.

Le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier le contrat de location à l'agence CENTURY 21 de Provins. Autorise le Maire à signer le contrat de location, ainsi que le paiement de la prestation.

N° 35 2026 – PROPOSITION AMENAGEMENT LOGEMENT 17 RUE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que la locataire du 17 Rue de l'Eglise au moment de son départ le 22 mai 2026, a proposé de laisser en place les meubles de cuisine qui avaient été installés par ses soins.

En conséquence, l'électro ménager n'est plus présent – four et plaque cuisson –

Le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur la nécessité ou non de fournir l'électroménager absent.

Le Conseil municipal, après exposé du Maire et débat, décide de procéder au vote à main levée.

CONTRE – 9 Voix

POUR – 1 Voix

ABSTENTION – 1 Voix

Le logement sera loué avec meubles de cuisine , électroménager non fourni.

N° 36 2026 – TRAVAUX MISE AUX NORMES DE SECURITE TERRASSE LOGEMENT 17 RUE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que la terrasse du logement 17 rue de l'Eglise présente un danger en raison de sa vétusté.

Propose que des travaux de mise aux normes soient effectués au plus vite.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, autorise les travaux ainsi définis, et charge le Maire du choix du prestataire.

N° 37 2026 – PROPOSITION PLANTATION ARBRES PARCELLES LOCATIVES RUE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire rappelle que les parcelles enherbées des logements rue de l'Eglise, ne sont dotées qu'aucune plantation permettant un espace ombragé. En période chaude, les locataires n'ont pas d'endroit frais. Pour apporter un confort supplémentaire, Monsieur le Maire propose la plantation d'un ou deux arbres sur chacune des parcelles. Invite le Conseil municipal. Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après débat, décide de voter à main levée.

POUR : 5 voix

CONTRE – 6 voix

Le projet de plantation est rejeté

N° 38 2026 – REFLEXION MODALITES ENTRETIEN MENAGER BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que la gestion d'entretien ménager des bâtiments est actuellement confiée à l'ADAPEI de Bray Sur Seine. Expose que le calendrier des interventions présente parfois des inconvénients, selon les besoins réels de la commune. Le Conseil municipal entendu l'exposé du Maire, le charge de se rapprocher des entreprises susceptibles de proposer des interventions régulières en sus de celles à la demande.

Divers : Madame Sabine DELAVEAU présente le travail des élèves du lycée Gustave Eiffel, qui ont réalisé l'ouvrage destiné à identifier la salle communale – inscription – ESPACE CARNAVALET.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

Noyen Sur Seine le 30 Juin 2026

Le Maire

André CAPMARTY

